



Compte-rendu

Comité technique local du 28 janvier 2021

Trois thèmes à l'ordre du jour de ce CTL :

- Extension de l'APRDV au SDIF,
- Concentration au SIE Lyon Berthelot du recouvrement forcé des créances patrimoniales,
- Recrutements contractuels.

Vos élus FO-DGFIP ont tout d'abord dénoncé la tenue de cette réunion en audio-conférence alors que dans les services le travail en « présentiel » reste une réalité quotidienne, alors que dans beaucoup d'autres départements les CTL se tiennent physiquement et que... même le conseil des ministres se tient « en vrai ». On ne peut pas discuter au téléphone, d'un sujet aussi lourd, par exemple que celui de la contractualisation des effectifs de la DGFIP !

Concernant l'accueil sur rendez-vous au Service Départemental des Impôts Fonciers, vos élus ont avant tout tiré le constat que ce mode de fonctionnement de l'accueil était surtout mis en avant pour rendre supportable le flux d'accueil dans un contexte où les suppressions d'emplois, ici comme ailleurs sont chaque année plus douloureuses.

L'ensemble des organisations a dénoncé l'insuffisance des documents fournis à ce titre voté contre. La direction a indiqué qu'elle reviendra sur le sujet ultérieurement.

SIE Berthelot : Ici aussi, nous avons pointé le défaut d'information : quel volume de dossiers va être transféré ? Aucun chiffre ne nous a été fourni en amont et nous n'avons pas eu de réponse en séance. Ce point est d'importance car la mission repose sur un seul agent... Sujet pour information. Non soumis au vote.

Recrutements contractuels : Ce point essentiel n'était même pas soumis au vote ! Nous sommes intervenus sur de très nombreux points. Nous avons dénoncé la remise en cause du statut mais également le travail considérable nécessaire au traitement de plus de 200 dossiers pour qu'au bout d'un mois, 25 % des recrutés aient démissionné...

Quelques questions, quelques réponses... ou pas : rémunération : indice 323. Formation : tutorat seulement (Au moins pour l'instant). Accès à l'action sociale... *a priori*.

La fiche annonce « des fonctions nécessitant des compétences techniques, spécialisées ou nouvelles ». Si servir au SFACT, au centre de contact ou à la DOCEC nécessite des compétences et une certaine spécialisation, c'est bien en interne qu'on peut les trouver !

Surtout, ces recrutements se font sur des emplois déclarés vacants (Tous à la DRFiP) mais jamais publiés. Nous avons donc rappelé nos demandes :

- publication des vacances avant chaque mouvement (Beaucoup d'autres directions continuent à le faire)
- Instauration d'un mouvement d'initiative locale : saisi par écrit à plusieurs reprises par FO-DGFiP 69, le DRFiP n'avait toujours pas répondu.

Malgré les circonvolutions, la réponse négative semble maintenant claire.

La Direction ne veut ni communiquer les vacances, ni proposer les emplois aux agents de la DRFiP avant de les proposer aux contractuels ! C'est une honte et nous combattons sur ces deux sujets y compris par des moyens juridiques. A suivre dans les mois qui viennent.

Questions diverses :

Le timing étant serré et l'audioconférence arrivant à son terme, le traitement de ces questions a été interrompu rapidement. Elles feront l'objet d'un compte-rendu ultérieur.

Les élus FO-DGFiP en CTL :

Elise DIENNET (PCE 5 Villefranche)

Audrey VANKEMMEL (2^e BDV)

Sylvina RODRIGUES de CASTRO (SIE Berthelot)

Hervé BOTTON (DRFiP Pol. Immobilière)

Jean-Luc PELLETIER (Trésorerie Lyon/Métropole)

Yves RAICHL (DRFiP)